

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE :

#### 1.1. Identification du produit:

**LIQUIDE VAISSELLE – ODEUR DE CITRON**

Emballage: 500 ml

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: nettoyage des vaisselles, pour une utilisation personnelle

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

**Well Done St Moritz Kft.**

2900, Komárom

Mártírok útja 92.

Tel.: +36 34 340 312

Fax: +36 34 540 129

E-mail: [welldone@t-online.hu](mailto:welldone@t-online.hu)

web: [www.welldone.eu](http://www.welldone.eu)

#### 1.3.1. Personne responsable:

Stefankovics Zsolt

E-mail:

[welldone@t-online.hu](mailto:welldone@t-online.hu)

#### 1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence: CENTRE ANTI-POISONS DE PARIS: 01 40 05 48 48

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange\*

Classification conformément au règlement REACH:

**Mélange classifié non-dangereux.**

**Phrases R: -**

**Phrases S:**

**S 2** - Conserver hors de la portée des enfants

**S 25** - Éviter le contact avec les yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage:

Substances dangereuses:

Dénomination	nr. UE	Conc. (%)
<b>Dodécylbenzènesulfonate de sodium*</b>	246-680-4	< 5
<b>Diethanolamide d'acides gras d'huile de coco*</b>	232-483-0	1
<b>Alcools, C10-16, ethoxylés, sulfates, sels de sodium *</b>	500-223-8	< 5

**Phrases R: -**

**Phrases S:**

**S 2** - Conserver hors de la portée des enfants

**S 25** - Éviter le contact avec les yeux.

**Composants selon le Règlement CE/648/2004 sur les détergents:**

Agents surfactant anioniques : < 5 % ;

Agents surfactants non-ioniques, parfums (citral, limonen) : 5 – 15 % ;

Conservateurs: mélange en 3:1 de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one.

- 2.3. Autres dangers  
Ingestion: peut irriter le système gastro-intestinal.  
Peut irriter les yeux.

### 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Mélange:

Dénomination:	Nr. CAS	Nr. UE	nr. de registrati on REACH	Concen tration (%)	Classification:				
					REACH		CLP		
					Symbol e de danger	Phrases R	Pictogra mme de danger	Catégorie de danger.	Phrases H:
<b>Dodécylbenzènesulfonate de sodium*</b>	25155-30-0	246-680-4	-	< 5	Xi	36/37/38	-	-	-
<b>Diethanolamide d'acides gras d'huile de coco*</b>	8051-30-7	232-483-0	-	1	Xi	38 – 41	-	-	-
<b>Alcools, C10-16, ethoxylés, sulfates, sels de sodium *</b>	68585-34-2	500-223-8	-	< 5	Xi	38 – 41	-	-	-

\* Substance sans classification obligatoire. Classifiée par l'entreprise productrice.

Ne contient pas d'autres produits qui pourraient influencer la classification du produit. Les autres composants (5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one, 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one, parfums, additifs, etc.) n'influencent pas la classification du produit.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

##### INGESTION:

Précautions d'emploi:

- Rincer soigneusement la bouche de la victime.
- Ne rien administrer par voie orale à la victime inconsciente!
- **Ne pas provoquer le vomissement!**
- Dans tous les cas appeler immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette!

##### INHALATION:

Précautions d'emploi :

- N'est pas une voie d'exposition caractéristique.

##### PEAU:

Précautions d'emploi :

- Laver la peau abondamment à l'eau et au savon (durant 15 minutes).
- Enlever immédiatement les vêtements souillés.
- En cas de symptômes, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

##### YEUX:

Précautions d'emploi :

- Rincer abondamment à l'eau en maintenant les paupières écartées et faire mouvoir les yeux dans toutes les directions en veillant à éliminer toute trace de produit dans les culs de sac conjonctivaux (au moins 15 minutes).
- Dans le cas où les symptômes persistent, consulter un spécialiste!

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Ingestion: peut irriter le système gastro-intestinal.  
Peut irriter les yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Éloigner le personnes de l'endroit de l'accident. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et nettoyez-les avant l'utilisation. Ne rien administrer par voie orale à la victime inconsciente! En cas de symptômes, appeler immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou la FDS!

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction:

##### 5.1.1. Moyens d'extinction appropriés :

Moyens d'extinction conformément à l'environnement.

##### 5.1.2. Moyens d'extinction inappropriés:

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Produits de décomposition dangereuse: CO<sub>x</sub>, NO<sub>x</sub>, SO<sub>x</sub>.

5.3. Conseils aux pompiers:

Aucune information disponible.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE:**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

## 6.1.1. Pour les non-secouristes:

Seul le personnel qualifié, connaissant les mesures à prendre, et ayant un équipement de protection individuel approprié peut se tenir à l'endroit de l'accident.

## 6.1.2. Pour les secouristes:

Évitez le contact du produit avec les yeux et la peau. Le produit déversé est très glissant.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Traiter le produit s'étant dispersé dans l'environnement et les déchets formés conformément aux prescriptions de protection de l'environnement en vigueur. Éviter la contamination des eaux naturelles, du sol, et des égouts par le produit et ses déchets. En cas de pollution environnement informer l'autorité compétente.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Couvrir tout versement accidentel du produit à l'aide de matériaux absorbants, non inflammables (terre, sable vermiculite, sciure), l'absorber, et stocker le déchet collecté en vue de l'élimination dans un récipient pour déchets convenablement étiqueté. Nettoyer la zone contaminée absorber, et stocker le déchet collecté en vue de l'élimination dans un récipient pour déchets convenablement étiqueté. Éliminer en respectant les réglementations en vigueur. (voir point 13). Nettoyer la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections:

Le cas échéant, il sera fait référence aux sections 8 et 13.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Respecter obligatoirement les procédures hygiéniques habituelles.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation du produit.

Lavez les mains après l'utilisation du produit.

Mesures techniques:

Assurer une ventilation appropriée.

Ne pas mélanger avec des autres produits de nettoyage.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune instruction spéciale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans le récipient d'origine bien fermé et convenablement étiqueté.

Stocker dans un endroit bien ventilé et bien nettoyable.

Stocker dans un endroit sec et frais.

Conserver à l'écart des aliments et des boissons.

Conserver hors de la portée des enfants.

Température de stockage: max. 45°C.

Respecter les instructions sur l'étiquette.

Matières incompatibles: aucune connue.

Matériaux d'emballage: aucune instruction spéciale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour des instructions concernant l'utilisation finale particulière contacter le fabricant.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle:

DNEL		Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarque
Employé	Usager professionnel			
		Dermique	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	
		Inhalatif	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	
		Oral	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	

PNEC			Fréquence d'exposition	Remarque
Eau	Sol	Air		
			Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (continue)	
			Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (continue)	
			Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (continue)	

## 8.2. Contrôles de l'exposition:

Au cas où il n'y a aucune valeur limite pour un produit dangereux fixée par la réglementation, l'employeur est tenu de réduire l'exposition des travailleurs, jusqu'au seuil minimal où, d'après l'état actuel de la science, le produit dangereux n'a aucun effet nocif sur la santé.

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés:

Éviter le contact avec la peau (la muqueuse, les plaies ouvertes), les yeux, l'inhalation ou l'ingestion du produit.

Utiliser dans les conditions d'application habituelles dans un endroit bien ventilé.

Assurer une ventilation appropriée.

Ne pas fumer, boire ou manger pendant le travail.

Lavez les mains soigneusement après le travail.

### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

1. **P r o t e c t i o n d e s y e u x / d u v i s a g e:** porter des lunettes de protection destinées à protéger contre les éclaboussures de liquides.

2. Protection de la peau:

a. Protection des mains: n'est pas nécessaire

b. Autre: n'est pas nécessaire

3. Protection respiratoire: n'est pas nécessaire

4. Risques thermiques: Aucune information disponible.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Aucune mesure particulière n'est requise.

**Les prescriptions du point 8 concernent des activités déployées dans des conditions moyennes selon les règles de l'art et des conditions d'usage auxquelles ils sont destinés. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels avec le concours d'un expert.**

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Paramètre :	Méthode :	Remarque
1. <b>Aspect:</b>		liquide vert
2. <b>Odeur:</b>		odeur de citron
3. Seuil olfactif :		n.d.
4. pH:		5,5
5. Point de fusion/point de congélation:		n.d.
6. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		n.d.
7. Point d'éclair:		>= 100°C .
8. Taux d'évaporation:		n.d.
Inflammabilité :		n.d.
10. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité		n.d.
11. Pression de vapeur:		n.d.
12. Densité relative:		n.d.
13. Solubilité(s):		soluble dans l'eau.
14. coefficient de partage: n-octanol/eau:		n.d.
15. Température d'auto-inflammabilité :		n.d.
16. Température de décomposition:		n.d.
17. Viscosité:		n.d.
18. Propriétés explosives:		n.d.
19. Propriétés comburantes:		n.d.

### 9.2. Autres informations :

Aucune information disponible.

## **10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

- 10.1. Réactivité:  
Aucune information disponible.
- 10.2. Stabilité chimique:  
À température normale et dans des conditions de travail générales stable.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Éviter la chaleur. Danger de décomposition.
- 10.4. Conditions à éviter:  
Aucune information disponible.
- 10.5. Matières incompatibles:  
Agents oxydants.
- 10.6. Produits de décompositions dangereux:  
CO<sub>x</sub>, NO<sub>x</sub>, SO<sub>x</sub>.

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:  
Toxicité aiguë: Aucune information disponible.  
Irritation: Ingestion: peut irriter le système gastro-intestinal. Peut irriter les yeux.  
Corrosivité: Aucune information disponible.  
Sensibilisation: Aucune information disponible.  
Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.  
Mutagénicité: Aucune information disponible.  
Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.
- 11.1.1 Résumé des résultats de test:  
Aucune information disponible.
- 11.1.2 Effets toxicologiques pertinents pour lesquels des informations doivent être données:  
Aucune information disponible.
- 11.1.3 Informations sur les voies d'exposition probables:  
ingestion, peau, yeux.
- 11.1.4 Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:  
Aucune information disponible.
- 11.1.5 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée  
Ingestion: peut irriter le système gastro-intestinal. Peut irriter les yeux.
- 11.1.6 Effets interactifs:  
Aucune information disponible.
- 11.1.7 Absence de données spécifiques  
Aucune information disponible.
- 11.1.8 Autres informations :  
Aucune information disponible.

## **12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

- 12.1 Toxicité:  
Éviter la contamination des eaux naturelles, du sol, et des égouts par le produit et ses déchets.
- 12.2. Persistance et dégradabilité:  
Les surfactants satisfaisent les critères du règlement 648/2004/CE. Contient moins de 5% agents surfactants anioniques et 5 – 15 % agents surfactants non-ioniques.
- 12.3. Potentiel de bio-accumulation:  
Aucune information disponible.
- 12.4. Mobilité dans le sol:  
Aucune information disponible.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:  
Aucune information disponible.
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucune information disponible.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets:

Le traitement, le stockage, le transport et l'élimination des déchets doivent être réalisés conformément aux réglementations locales/nationales.

##### 13.1.1 Méthodes de traitement des déchets

**07 06 99** déchets non spécifiés ailleurs

##### 13.1.2 Méthodes de traitement des emballages:

Le traitement, le stockage, le transport et l'élimination des déchets doivent être réalisés conformément aux réglementations locales/nationales.

##### 13.1.3 Les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets:

Aucune information disponible.

##### 13.1.4 Informations concernant le traitement des eaux usées:

Aucune information disponible.

##### 13.1.5 Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets.

Aucune information disponible.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Produit non dangereux selon les critères de la réglementation des transports!**

#### 14.1. Numéro ONU: -

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies: -

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

#### 14.4. Groupe d'emballage: -

#### 14.5. Dangers pour l'environnement:

Aucune information disponible.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Aucune information disponible.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Règlement (CE) n o 790/2009 de la Commission du 10 août 2009 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006

RÈGLEMENT (UE) N o 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique : -

**16. AUTRES INFORMATIONS:**

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité: -

Abréviations :

**DNEL** : Derived no effect level. **PNEC** : Predicted no effect concentration. Effets **CMR**: Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction. **PBT** : persistant, bioaccumulable et toxique n.a. Non applicable.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : -

La formulation des **phrases R** figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité:

**R36/37/38** - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

**R38** - Irritant pour la peau.

**R41** - Risque de lésions oculaires graves.

La formulation des **phrases H** figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité: -

Conseils relatifs à la formation : -

Restrictions d'emploi recommandées (c'est-à-dire les recommandations facultatives du fournisseur): -

Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Les indications données décrivent les dispositions à prendre vis-à-vis du produit concerné et ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Elles n'exonèrent pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit, pour lesquelles il est seul responsable. L'entreprise établissant la FDS, ainsi que l'entreprise la signant n'engagent aucunement leur responsabilité, directe ou indirecte, quant à une utilisation erronée du produit ou quant à la garantie de qualité du produit. Les données et informations, ainsi que tout dommage, perte, blessure, accident, ou autre événement similaire, lié au suivi des recommandations de la présente FDS n'engagent aucunement la responsabilité de l'entreprise établissant et celle signant. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité l'évaluation de la fiabilité des informations incluses dans la FDS et les précautions liées à l'utilisation et au traitement qu'il fait du produit. Le destinataire doit s'engager à se conformer aux lois et directives en vigueur réglementant son activité en rapport avec l'utilisation du produit.